



UNIVERSITÉ DE VALENCIENNES ET DU HAINAUT CAMBRÉSIS

CENTRE DE PRÉPARATION A L'ADMINISTRATION  
GÉNÉRALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CPAG

---

DU 25 AVRIL 1984

---

MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES :

- Membres du Conseil siégeant avec voix délibérative :
- . Représentants des administrations publiques
  - . M. OBERDORFF, Sous-préfet, Commissaire Adjoint de la République de l'arrondissement de Valenciennes.
  - . M. GEORGES, Directeur de l'IRA de Lille et représentant pour l'occasion M. le Directeur général de l'Administration générale et de la fonction publique
  - . M. POIRSON, représentant M. DURAND-PRINBORGNE, Recteur de l'académie de Lille
  - . M. BERTRAND, Receveur des finances, représentant M. le trésorier Payeur général de la région Nord Pas-de-Calais
  - . M. DUFETEL, Directeur des services fiscaux du Nord Valenciennes
  - . M. RETIF, Directeur adjoint du Travail représentant le Directeur départemental du travail.
  - . Représentants de l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis :
  - . M. MALVACHE, Président de l'université et Directeur du CPAG
  - . M. OBERT, Directeur de l'IUT
  - . M. OBERDORFF, Directeur de la Faculté des Sciences

Juridiques, Economiques et de Gestion, et directeur des études du CPAG.

- . M. LOQUET, Maître Assistant de droit public à l'Université.

- Personnalités siégeant avec voix consultative :

- . M. HONORE, secrétaire général de l'Université de Lille I, représentant M. CORTOIS, président de l'Université.

- Membres excusés :

- . M. MICHELON, Président du Tribunal de Grande Instance de Valenciennes
- . M. LECOCQ, Directeur du CPAG de Lille
- . M. CEYLERETTE, Président de l'Université de Lille III.

Avant d'entamer l'ordre du jour et après avoir remercié de leur présence les membres du Conseil d'Administration, M. le Président MALVACHE demande une approbation du compte rendu de la précédente réunion selon la tradition. Il est approuvé à l'unanimité des présents.

I - Election du Président du Conseil du CPAG

L'article 8 de la convention de création du CPAG de Valenciennes dispose que l'élection du Président du Conseil a lieu, tous les ans, parmi les représentants des administrations publiques. M. MALVACHE se demande si l'occasion n'est justement pas propice pour procéder à une mise à jour de la composition du Conseil et aussi à un changement de la direction du CPAG compte tenu des modifications intervenues en 1983/1984. Si une mise à jour de la composition du Conseil semble utile à l'ensemble des membres notamment à M. GEORGES, M. POIRSON et M. Guy OBERDORFF, de plus grands bouleversements semblent prématurés et peu utiles en raison des prochaines transformations générales des CPAG.

M. MALVACHE propose donc que le recteur, M. DURAND-PRINBORGNE soit renouvelé comme Président du conseil. Le Conseil adopte cette proposition qui recueille l'unanimité des présents moins une abstention.

M. MALVACHE propose ensuite que Mme DOUCHEZ, Professeur de droit public de l'Université succède à M. TAISNE, dorénavant professeur de droit privé à l'Université de LILLE II. Il propose aussi que M. DELEBARRE, Directeur Départemental du travail et de l'emploi du Nord-Valenciennes puisse représenter cette administration au Conseil au lieu et place de M. le Directeur Départemental. Il rappellera aux étudiants du Conseil de l'Université qu'ils doivent désigner deux représentants étudiants au conseil du CPAG.

Le Conseil adopte les propositions présentées.

## II - Bilan de l'année universitaire 1982/1983 :

M. OBERDORFF trace rapidement ce bilan en retenant les éléments essentiels. Pendant l'année universitaire 1982/1983, 35 personnes se sont inscrites au Centre dont 22 agents publics parmi lesquels 19 appartenaient au Ministère de l'Education Nationale.

230 heures d'enseignements ont été dispensées de la manière suivante :

### - Formation théorique :

- . Histoire du XXe siècle (30 h) M. TREPPO, professeur agrégé
- . Géographie économique (30 h) M. TREPPO, professeur agrégé
- . Droit constitutionnel et institutions politiques (30 h) M. LOQUET Maître assistant de Droit Public à l'Université de Valenciennes
- . Droit administratif et Institutions administratives (30 h) M. OBERDORFF Maître Assistant de droit public à l'Université de Valenciennes
- . Sciences Economiques (30 h) M. SOBRY enseignant d'économie.

- Formation pratique :

- . Techniques d'expression, préparation à l'épreuve dite de culture générale (40 h). M. LEBEL, professeur agrégé de Lettres
- . Préparation à l'épreuve de résumé de texte et de note de synthèse (40 h) M. JEISSON, secrétaire général de l'IRA de Lille.

A l'issue de l'année universitaire, un sondage a été effectué auprès des étudiants du centre pour mieux s'adapter à leurs besoins :

- les concours préparés le plus souvent par ordre décroissant sont le concours d'attaché d'administration scolaire et universitaire, le concours d'entrée aux IRA et le concours d'attaché de préfecture.

- les matières les plus suivies en raison des concours choisis sont le droit public, les matières de formation pratique aux épreuves des concours.

- les étudiants souhaitent la mise en place d'un enseignement de finances publiques.

Sur les étudiants ayant suivi jusqu'à leur terme la préparation proposée, c'est-à-dire une dizaine, 4 ont réussi les concours suivants :

- 1 le concours de l'Institut Régional d'Administration de Lille
- 1 le concours d'Inspecteur de Police,
- 1 le concours d'Attaché d'administration scolaire et universitaire,
- 1 le concours de secrétaire général de l'office national des anciens combattants.

III - Activités pédagogiques de l'année universitaire 1983/1984 :

M. OBERDORFF présente les activités pédagogiques de l'année universitaire 1983/1984. Cette année, 37 personnes se sont inscrites au centre dont 24 agents publics parmi lesquels 6 agents des douanes et 6 fonctionnaires de l'éducation nationale.

290 heures d'enseignement sont dispensées de la manière suivante :

- Formation théorique :
  - . Histoire du XX siècle (30 h) M. GINDRO, professeur certifié
  - . Géographie économique (30 h) " "
  - . Droit constitutionnel et institutions politiques (30 h) M. LOQUET Maître assistant de droit public à l'Université de Valenciennes
  - . Droit administratif et institutions administratives (30 h) M. OBERDORFF Maître assistant de droit public à l'Université de Valenciennes
  - . Sciences économiques (30 h) M. MESSINA, Directeur administratif de société
  - . Finances publiques (30 h) M. LASCOMBE, assistant de droit public à l'Université de Valenciennes
  - . Droit des collectivités territoriales (30 h) M. OBERDORFF MA de droit public.
  
- Formation pratique :
  - . Techniques d'expression, préparation à l'épreuve dite de culture générale (40) M. LEBEL, professeur agrégé de Lettres
  - . Préparation à l'épreuve de résumé de texte et de note de synthèse (40 h) M. FAYS, attaché de préfecture, chargé de mission à l'IRA de Lille.

Plusieurs membres du Conseil sont surpris par le faible nombre d'étudiants de Deug inscrits au CPAG qui par exemple n'utilisent pas la possibilité de bénéficier d'une bourse spécifique pour préparer des concours administratifs. M. POIRSON considère que ce manque d'intérêt pour les bourses de service public, situation assez constante dans l'académie, repose essentiellement sur une attitude générale et traditionnelle vis à vis de la fonction publique dans la région Nord - Pas-de-Calais. M. Guy OBERDORFF espère un changement de tendance et de comportement correspondant aux mutations économiques du département du Nord, et notamment dans l'arrondissement de Valenciennes.

Le Conseil souhaite donc qu'une publicité soit engagée auprès des étudiants de l'Université sur la possibilité d'obtenir des bourses de service public pour préparer des concours administratifs.

#### IV - Le budget pour 1984 :

M. OBERDORFF présente le budget prévisionnel du centre pour 1984 en le comparant au budget 1983. Il souligne notamment que le CPAG fonctionne en étroite liaison avec la Faculté qui supporte, ainsi en grande partie, les frais de fonctionnement du Centre : secrétariat, hébergement, téléphone, affranchissement... Vivant de cette manière, le CPAG ne rencontre pas vraiment de problèmes financiers. Il s'agit d'une situation de fait très particulière.

Le budget pour 1984 s'élève en recettes et en dépenses à un total net de 71.000 F.

Les recettes les plus importantes proviennent essentiellement des postes suivants :

- Subvention de fonctionnement du M.E.N.	25.000 F
- Subvention du secrétariat d'Etat à la F. P.	16.000 F
- Subvention de l'université	5.000 F
- Recettes exceptionnelles (réserve du budget 1983)	25.000 F

Cela dénote une stabilité des subventions et le maintien d'une convention avec le Secrétariat d'Etat à la fonction publique pour la préparation des fonctionnaires aux concours internes.

Les dépenses les plus importantes se présentent de la manière suivante :

- Frais de personnel et charges	43.000 F
- Travaux et fournitures	16.000 F
- Transports et déplacements	6.000 F
- Frais divers de gestion	6.000 F

Le poste le plus important concerne les frais de personnel. En effet, le CPAG ne dispose d'aucun enseignant titulaire directement affecté à son fonctionnement, ni d'aucun secrétariat spécifique. Les enseignants sont donc assurés en heures complémentaires. M. OBERDORFF rappelle néanmoins que dans sa dotation en heures complémentaires-Etat, la Faculté réserve 200 h pour le fonctionnement du CPAG. La liaison étroite entre le CPAG et la Faculté bénéficie incontestablement au Centre.

Plusieurs membres du Conseil par leurs questions sur les charges afférentes au personnel, notamment M. DUFETEL, mettent en évidence cette situation privilégiée du Centre et les conséquences budgétaires.

Même modeste, le budget actuel du Centre peut néanmoins permettre de préparer sereinement son avenir

et son éventuelle transformation en IPAG.

Le Conseil du Centre adopte à l'unanimité le budget pour 1984.

V - Renouvellement de la Convention de création du CPAG de Valenciennes :

M. OBERDORFF rappelle la disposition prévue par l'article 16 de la Convention de création du CPAG signée le 8 octobre 1982 : la présente convention est conclue pour une durée expérimentale d'un an à compter de sa signature. Il est peut-être utile d'en demander le renouvellement, même si cela est apparemment une formalité. En effet, les subventions de fonctionnement pour 1984 ont été accordées par les deux ministères concernés.

M. MALVACHE et M. G. OBERDORFF considèrent que la convention a donc été tacitement reconduite par les administrations concernées.

Compte tenu du bilan positif du CPAG de Valenciennes, le Conseil émet un avis favorable pour le renouvellement de la convention de création.

VI - Relations du CPAG de Valenciennes avec les autres centres :

M. OBERDORFF a participé à la réunion des responsables de CPAG qui s'est tenue à Poitiers les 20 et 21 octobre 1983. A l'occasion de cette réunion, Mme BLONDEL directrice des enseignements supérieurs au Ministère de l'Education Nationale et M. PINET directeur général de l'administration et de la fonction publique ont respectivement exposé les projets du gouvernement concernant les IRA et les CPAG. Le compte rendu de cette réunion est joint en annexe.



VII - La transformation prochaine des CPAG en IPAG

M. MALVACHE demande à M. GEORGES, Directeur de l'IRA de Lille et représentant aujourd'hui le Directeur général de l'administration et de la fonction publique de présenter les réformes en cours.

M. GEORGES informe d'abord les membres du Conseil du Centre qu'une réunion est prévue sur ce sujet le 17 mai 1984 à Paris.

Concernant les Instituts régionaux d'administrations, plusieurs modifications sont envisagées :

- un recrutement au niveau de Bac + 3 c'est-à-dire au niveau de la licence, notamment la licence en droit, cela mettra le droit en accord avec le fait.

- un renforcement des épreuves du concours d'entrée notamment en introduisant :

- . à l'écrit, d'une épreuve de culture générale, une épreuve obligatoire de droit public, une épreuve obligatoire d'économie, et :

- . à l'oral une épreuve de finances publiques.

- une scolarité à l'IRA réduite à une année et orientée essentiellement vers la pratique administrative.

- un classement à la sortie de l'Institut pour déterminer le corps d'affectation.

Concernant les Centres de préparation à l'administration générale, plusieurs transformations sont programmées :

- une transformation des Centres en Instituts au sens des articles 25 et 33 de la loi du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur.

- les IPAG participent à l'information, à la préparation des candidats aux concours externes de la fonction publique pour l'accès aux corps de catégorie A.

- les IPAG participent aussi à formation générale initiale et continue des agents de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

- les IPAG pourront dispenser des diplômes de 2e cycle, notamment une licence d'administration publique.

- ils pourront être dotés de moyens spécifiques.

M. GEORGES souligne que, pour l'Université de Valenciennes, la possibilité de délivrer la licence en droit apparaît comme une des conditions de la réussite du futur IPAG.

M. MALVACHE rappelle que le Conseil d'administration de l'Université a émis, un avis favorable à une demande d'habilitation pour délivrer la licence en droit à la rentrée 1984. Il est satisfait de constater l'éventuelle existence d'une licence d'administration publique, mais montre une certaine réticence devant l'utilisation trop fréquente au sein des universités de la structure d'Institut.

M. MALVACHE remercie à nouveau de leur participation les membres du Conseil du CPAG de Valenciennes et lève la séance.

---